

La diffusion du bulletin d'informations internationales de l'Union syndicale Solidaires est de la responsabilité des structures membres, qui peuvent le reproduire, le glisser dans leurs journaux, bulletins, etc., en reprendre des articles...

Solidarité avec les luttes sociales au Maghreb

Dans tous les pays du Maghreb, des luttes ont lieu contre l'exploitation, les effets de la mondialisation capitaliste et pour la défense des libertés. Un meeting a lieu, le 10 juin, à Paris : « Solidarité avec les luttes sociales et pour les libertés syndicales au Maghreb »

A Khourigba (Maroc), 850 ouvriers de la SMESI ont été licenciés par l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) pour avoir osé monter une section syndicale dans leur entreprise. Ils sont en butte à un pouvoir répressif qui les assigne en justice sous de fallacieux prétextes de droit commun, après avoir tenté de les faire taire à coups de matraque et de tirs à balles réelles au mois d'avril 2010. **Au Sahara occidental**, ce même employeur, l'OCP, qui vient néanmoins d'obtenir un prêt de 240 millions d'euros, dans le cadre d'un « accord stratégique pour une croissance verte » entre la France et le Maroc, s'illustre par des pratiques discriminatoires à l'encontre des travailleurs sahraouis du site de Boukraâ.

Dans le bassin minier de Gafsa (Tunisie), des dizaines de participants aux mouvements sociaux de 2008, dont de nombreux enseignants syndicalistes, ont passé de longs mois en prison. En libération conditionnelle depuis novembre 2009, ils n'ont toujours pas été réintégrés dans leurs emplois et subissent brimades et intimidations. D'autres militants condamnés par contumace en février 2009 continuent à faire l'objet d'emprisonnement et de poursuites judiciaires. **Hassan Ben Abdallah**, coordinateur du comité des diplômés chômeurs à Redeyef, a été arrêté le 24 février 2010, il purge une peine de 4 ans et 1 mois de prison ferme. Le journaliste *Fahem Boukadouss*, qui a réalisé des reportages télévisés sur le mouvement, sera jugé en appel le 22 juin 2010. Il a été condamné en première instance à 4 ans de prison. **Mouhiedine Cherbib**, militant de l'immigration tunisienne en France, est sous le coup d'une condamnation à 2 ans de prison pour avoir soutenu le mouvement.

Au Maroc, les diplômés chômeurs qui manifestent pour le droit à l'emploi affrontent une répression systématique et leur association, l'ANDCM est toujours interdite. Le Ministère de l'Education Nationale traite par le mépris 22 enseignantes de Rabat, en grève de la faim depuis le 15 mars, malgré l'intervention d'organisations syndicales et de Droits de l'Homme. Elles participent depuis de longues années au mouvement national de mutations sans en bénéficier, et réclament le rapprochement du conjoint, dénonçant népotisme et clientélisme.

Des militants de l'Union Générale des Etudiants Tunisiens (**UGET**) qui protestaient contre les conditions de logement des étudiants ont été arrêtés, torturés, interdits de passer leurs examens, exclus de l'Université. Le pouvoir a interdit la tenue du congrès de cette centrale syndicale étudiante. Même sort pour les étudiants sahraouis dans les universités marocaines, qui subissent le même type de répression (emprisonnements, procès, interdiction de se présenter aux examens, jusqu'à exclusion de l'université) dès lors qu'ils manifestent pour le respect des libertés et contre les violations des Droits de l'Homme.

En Algérie, le gouvernement a décrété l'état d'urgence pour tenter de criminaliser les mouvements sociaux. Les syndicats autonomes subissent harcèlement, suspension, menaces de dissolution et création de clones, ces syndicats factices mis en place par le pouvoir. C'est dans ce contexte qu'a éclaté début mai une grève illimitée des cheminots, initiée par la base syndicale avec pour revendication des salaires décents et pour mot d'ordre « ce n'est pas à nous de payer leur crise ».

Afin de populariser ces luttes, les soutenir et organiser des mobilisations communes de part et d'autre de la Méditerranée, plusieurs organisations associatives, syndicales et politiques ont constitué en France le « Réseau Maghreb-Solidarité ». Ce réseau organise une réunion publique, jeudi 10 juin à la Bourse du travail de Paris.

Participent au « Réseau Maghreb-Solidarité » les organisations suivantes :

Associations : AMF, ASDHOM, ATF, ATMF, CEDETIM, CISA, Comité de soutien au Bassin Minier, CORELSO, CRLDHT, FTCT, Groupe de soutien AMDH Paris, MRAP,...

Syndicats : CNT, Union Syndicale Solidaires, ...

Partis politiques : ETTAJDID France, FASE, NPA, PCF, PCOF, PCOT, PDP, PG, Verts, Voie Démocratique, ...

La vie du syndicaliste russe Valentin Ourousov est en danger

Le syndicaliste Valentin Ourousov est en prison depuis plus d'un an. Son crime ? Il avait fondé en 2007 un syndicat indépendant, « Prosvoboda », dans l'entreprise d'extraction de diamants ALROSA, sise dans la République de Sakha-Iakoutie. ALROSA est une entreprise florissante : c'est le premier producteur russe de diamants. En 2009 ALROSA a vendu 25 % des diamants bruts achetés dans le monde. ALROSA a annoncé avoir devancé cette même année le bostwanais Debswana et le sud-africain De Beers dans la production de carats. Le conseil de surveillance d'ALROSA est présidé par le ministre russe des finances, Koudrine, flanqué du premier ministre de la république de Sakha-Iakoutie, Egor Borissov et du vice-premier ministre, Guennadi Alexeiev. En août 2009 le premier ministre Vladimir Poutine a fait attribuer par l'Etat russe un soutien d'un milliard de dollars à ALROSA.

Le syndicat de Valentin Ourousov a vite rassemblé près d'un millier de membres, et a soumis à la direction une liste de revendications portant sur les conditions de travail et de rémunération des ouvriers et employés de l'entreprise. La réaction ne s'est pas fait attendre. Le 13 septembre 2008, Valentin Ourousov a été arrêté et accusé de « détention de narcotiques » qu'en réalité, selon un procédé éprouvé, les policiers lui fourrèrent dans la poche au moment même de son arrestation. L'un des deux officiers de police chargés de l'opération fut d'ailleurs arrêté peu après pour malversations. Le tribunal a d'abord condamné Valentin Ourousov à 6 ans de prison. A la suite d'une campagne menée en Russie et à l'étranger cette condamnation a d'abord été cassée en appel. Mais le tribunal régional l'a à nouveau condamné à 6 années de prison, réduites à 5 lors d'un second appel.

En même temps, la direction d'ALROSA a licencié tous les responsables du syndicat « Profsvoboda », les a fait inscrire sur une liste noire destinée à les empêcher de retrouver du travail. Elle a obtenu ce qu'elle voulait : le syndicat décapité a perdu plus de la moitié de ses adhérent-e-s. Le gouvernement de la République de Sakha (Iakoutie) reste quant à lui sourd aux appels lancés en faveur d'Ourousov, et ne semble être sensible qu'aux exigences de la direction d'ALROSA. Ourousov est atteint d'une maladie des reins qui a nécessité son hospitalisation bientôt suivie de son renvoi en cellule, où il est soumis au harcèlement de l'administration pénitentiaire. **Sa vie est en danger ! Son maintien en prison est une violation des libertés syndicales élémentaires.**

Pour sauver Ourousov et défendre les libertés syndicales l'exigence de sa libération doit être largement reprise. **L'Union syndicale Solidaires s'associe à celles et ceux qui réclament la libération immédiate de Valentin Ourousov !**

Solidarité avec les syndicalistes et les travailleurs/ses d'Iran

Bien que non représentée à l'Organisation Internationale du Travail, l'Union syndicale Solidaires a fait part de son soutien à cet appel lancé par l'Union Locale CGT d'Epinal : Etat iranien, hors de l'O.I.T. !

Depuis bientôt un an, les travailleurs et la majorité du peuple iranien se battent contre le régime dictatorial. Des milliers de manifestants et de militants ont été arrêtés et bien souvent torturés. Ils luttent pour la chute du régime mais aussi pour obtenir des droits syndicaux. Cet élan donne naissance à des syndicats clandestins ou semi-légaux comme celui des Transports Publics de Téhéran.

Les autorités veulent donc briser cet élan démocratique. Le dimanche 9 mai, les autorités islamiques en Iran ont exécuté 5 militants : Ali Heydarian, Farhad Vakili, Shirin Alam-Houli et Mehdi Eslamian mais aussi Farzad Kamangar ancien porte parole du syndicat des enseignants du technique du Kurdistan, membre de la Ligue de Défense des Droits de l'Homme. Ces militants ont subi la torture la plus sauvage et ont été jugés dans des conditions caricaturales.

Leur exécution est utilisée par le régime comme un exemple. Pour autant cette stratégie sanguinaire n'a pas fonctionné. Le 13 mai plusieurs organisations ouvrières clandestines ont appelé à la grève au Kurdistan iranien pour protester contre ces exécutions et empêcher l'assassinat d'une vingtaine d'autres militants menacés. Cet appel à la grève a remporté un large succès dans les villes de la province, malgré l'état de siège instauré par les autorités. Les forces de l'ordre de la dictature ont essayé d'empêcher les manifestations, d'où des affrontements de plusieurs heures dans certaines villes. De nombreuses entreprises, écoles et universités étaient fermées dans la province. La majorité des commerçants se sont joints à cet appel. Cette mobilisation démontre que les travailleurs et la majorité du peuple iranien contestent la légitimité et la violence du régime en place.

Solidarité internationale : mais la bataille pour le respect des libertés démocratiques et syndicales ne doit pas uniquement reposer sur nos camarades iraniens. Nous estimons que les organisations syndicales françaises et internationales doivent se joindre à ce combat et montrer ainsi une véritable démarche internationaliste. Le 2 juin s'ouvrira à Genève une conférence de l'Organisation Internationale du Travail. Plusieurs organisations ouvrières iraniennes demandent depuis des années à l'OIT d'exclure l'Iran de la liste des Etats participants à cette institution internationale. Comment accepter qu'un Etat qui ne respecte aucune liberté syndicale, qui assassine, viole et torture les militants syndicaux, puisse participer aux travaux de l'OIT ? **Nous, organisations syndicales, demandons à nos représentants syndicaux à l'OIT d'exiger l'exclusion de l'Etat dictatorial iranien de cette institution internationale.**

<http://iranenlutte.wordpress.com> www.iran-echo.com

Tribunal International pour la Liberté Syndicale : le Mexique

Du 28 avril au 1^{er} mai dernier s'est tenue à Mexico la deuxième et dernière session du Tribunal International pour la Liberté Syndicale sur le cas du Mexique. Composé de juristes, professeurs de droit et avocats du travail, il comprenait également en tant qu'observateurs des représentants syndicaux de tout le continent américain et d'ailleurs ; Solidaires en était. Le verdict de ce Tribunal a été proclamé lors de l'impressionnante manifestation des syndicats indépendants sur la Grand-Place de Mexico le 1^{er} mai.

Les cas traités ont été les plus connus au Mexique et ailleurs : celui du Syndicat Mexicain des Électricien-ne-s (SME), celui du syndicat des Mineurs, celui des techniciens et professionnels du Pétrole de la compagnie nationale PEMEX (UNTyPP) et celui des opposants (CNTE) dans le Syndicat National des Travailleurs de l'Éducation (SNTE), modèle de syndicat *charro* (vendu). Mais il y en a eu bien d'autres, une vingtaine en tout, allant des fonctionnaires de l'Institut Fédéral Électoral à des employés de station-service. Voici une partie des conclusions du Tribunal lues lors de la manifestation du 1^{er} mai :

« Le Tribunal condamne la politique systématique de l'État mexicain dans ses plus hautes sphères visant à restreindre la liberté syndicale, à annuler l'embauche collective, à refuser le droit de grève et, en définitive, à porter atteinte au droit humain fondamental à un travail digne. Cela se fait à travers la violation de la Constitution et des lois de ce pays, leur interprétation fallacieuse contre les organisations authentiques des travailleuses et travailleurs de la part des autorités administratives et judiciaires ; à travers des fraudes sur les procédures et/ou avec l'utilisation de voies de fait. Cela se répète à cause de l'absence d'une justice du travail indépendante (...), mais aussi parce que les droits du travail ne sont pas reconnus comme des droits humains fondamentaux qui nécessitent une protection particulière.

Le Tribunal constate et condamne la pratique de l'embauche, par des chefs d'entreprises et de soi-disant organisations syndicales, de cogneurs, groupes de choc qui par l'exercice de la violence physique, de l'intimidation et du chantage, empêchent ou prétendent empêcher le développement du syndicalisme indépendant et démocratique, de même que la défense des droits des travailleurs et travailleuses. Le Tribunal remarque que cette pratique étant admise ou tolérée par les autorités, elle constitue une violation supplémentaire des droits humains ; nous exigeons que soit mis fin à l'impunité au nom de la responsabilité pénale qui leur incombe.

Le Tribunal lance également aux autorités mexicaines un appel à mettre fin immédiatement à la criminalisation de la protestation sociale et à la militarisation des conflits, ainsi qu'à l'utilisation des forces de police contre les mouvements de travailleurs. Le Tribunal avertit que ces pratiques de négation systématique des droits syndicaux et autres graves violations des droits humains qui les accompagnent mettent en cause et discréditent les institutions, et contribuent à fragiliser la paix. »



Colombie : les assassinats de syndicalistes continuent

Alors que le gouvernement colombien négocie avec l'Union Européenne un « accord de libre échange », il continue à massacrer les syndicalistes, les défenseurs des droits humains. Récemment, nous sommes intervenus auprès de l'ambassadeur de Colombie en France, dans le cadre d'une campagne internationale de solidarité avec nos camarades de Colombie :

L'Union Syndicale Solidaires (France) condamne avec force l'assassinat du syndicaliste colombien Francisco Antonio Abello Rebollo le 17 mai dernier à San Juan de Palo Prieto, Magdalena, Colombie. Cet assassinat d'un syndicaliste s'inscrit malheureusement dans une longue série, qui tendrait à prouver la carence du Gouvernement colombien dans son rôle de défense des Droits humains et de la paix publique.

L'Union Syndicale Solidaires rappelle que l'Accord de libre échange (TLC) actuellement en préparation entre l'Union européenne et la Colombie est sujet à conditions, en particulier au respect des Droits humains dans ce pays. Ce nouvel assassinat montre que ce n'est pas le cas, et nous ne manquerons pas de le faire savoir à qui de droit. Recevez, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre indéfectible attachement au respect des Droits humains et de la Liberté syndicale...

Gafsa/Redeyef (Tunisie) : une solidarité toujours d'actualité

Trois ans après le début du mouvement social pacifique de Redeyef près de Gafsa en Tunisie, rien n'est réglé. A la répression violente entraînant trois décès se sont ajoutés un déchaînement judiciaire et les condamnations de plusieurs dizaines de personnes à des peines allant jusqu'à plusieurs années de prison, transformant l'action militante en délit.

Comme lors des différentes étapes de la procédure judiciaire, une délégation intersyndicale française (CFDT, CGT, FSU, Solidaires) s'est rendue en Tunisie du 17 au 20 mai. Elle a rencontré à Redeyef les familles des tués ainsi que les condamnés ayant bénéficié d'une libération conditionnelle en novembre 2009. Les syndicalistes français ont été reçus à Redeyef par l'Union locale UGTT. Ils ont rencontré les syndicats de l'enseignement, les avocats et des organisations de la société civile.

Après plus de 18 mois de prison où les condamnés ont subi mauvais traitements et tortures, cette libération est insuffisante. Elle ne lève pas les condamnations, y compris par contumace, et les anciens détenus peuvent retourner en prison à tout moment. Deux d'entre eux sont actuellement incarcérés. Un nouveau procès est prévu le 22 juin. Le régime poursuit son acharnement. Aucun des ex-prisonniers n'a retrouvé un emploi. Ils font l'objet ainsi que leurs familles d'une surveillance constante et de harcèlements quotidiens.

Le mouvement social de Redeyef est né d'un refus de la pauvreté, du chômage et de la corruption dans cette région d'exploitation de phosphate où le taux de chômage des jeunes dépasse les 60% (beaucoup sont diplômés de l'enseignement supérieur). Il est de la mission du mouvement syndical international de défendre le respect des droits sociaux fondamentaux, dont celui d'un emploi décent. C'est pourquoi le collectif des syndicats français soutient le combat de l'UGTT et de la société civile pour une amnistie générale qui permettra aux condamnés la réintégration dans leurs droits et leur emploi. Elle soutient également les propositions visant à un développement de la région permettant de fournir des emplois décents et pérennes.

Gaza assiégée, pacifistes assassinés ... Israël, criminel !

Nous reproduisons ici le communiqué, du Collectif national pour une paix juste et durable entre palestiniens et israéliens ; ce texte est signé par l'Union syndicale et de nombreuses organisations syndicales, associatives, politiques.

Dans la nuit de dimanche à lundi, l'armée israélienne a attaqué sauvagement la Flottille de la liberté pour Gaza, à bord de laquelle 700 militants internationaux et qui convoiaient 10 000 tonnes d'aide pour la Bande de Gaza sous blocus israélien. Selon les informations à notre disposition, plus de 19 militants ont été tués lors de l'attaque et des dizaines ont été blessés.

Le Collectif National pour une Paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens condamne fermement cet acte odieux qualifiable de « crime de guerre ». Contrairement aux mensonges véhiculés par les autorités israéliennes, les militants étaient désarmés, pacifiques, l'ensemble de la cargaison et des passagers ayant été inspectés par les services maritimes. Qui plus est les bateaux étaient dans les eaux internationales. Israël s'est comporté de manière criminelle et s'est rendu coupable d'un nouveau crime de guerre.

Le Collectif National exige des autorités françaises qu'elles prennent une position à la mesure de la gravité des actes commis par Israël. A l'instar de ce qui se passe dans de nombreux pays européens, la France doit convoquer l'ambassadeur d'Israël en France pour l'informer des mesures de rétorsion prises par la France tandis que 7 Français sont à bord. Les autorités françaises doivent en outre exiger la libération de l'ensemble des passagers arrêtés et le libre accès de la cargaison humanitaire à Gaza.

Le Collectif partage la douleur et l'inquiétude des familles des passagers, à propos desquels Israël refuse de donner la moindre information. Le Collectif rappelle sa solidarité avec la population de Gaza soumise à un siège inhumain et réaffirme son exigence de la levée immédiate du blocus illégal qui dure depuis plus de trois ans. D'une façon plus générale la preuve est apportée que les « leviers positifs » en direction d'Israël (comme sont admission au sein de l'OCDE il y a une semaine) l'encourage dans sa politique dévastatrice de la paix et du droit. Seule la fin de son impunité peut permettre d'amener Israël à la raison. Plus que jamais la suspension de l'accord d'association UE/Israël s'impose. En France et dans le monde, de multiples initiatives de protestation s'organisent...

Café zapatiste 2010

Le café est arrivé en France et il est en train d'être torréfié. Pour les commandes de moins de 60 paquets, le café sera envoyé par Coliposte le 10 juin. Pour les autres, l'envoi sera fait par transporteur directement depuis chez le torréfacteur. Ce sera envoyé dans la première quinzaine de juin en fonction de l'avancée de la torréfaction.